

Avis public du scrutin référendaire

VILLE DE SAINT-RÉMI

Scrutin du
2025 | 08 | 24
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

Page 1 de 3

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;
 de la résolution;
 de l'ordonnance;



Pour consultation : 105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi
Endroit

Dates : à partir du 12 août
durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h

Heures : à partir du 12 août

numéro : V737-2025-00 ;

titre : Règlement décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie ;

objet : le règlement V737-2025-00 a pour objet : ;

- d'autoriser une dépense de 3 252 100 \$;
- de décréter un emprunt d'un montant équivalent sur une période de 30 ans;
- d'imposer une taxe spéciale pour rembourser 85 % de l'emprunt sur les immeubles imposables compris dans le secteur de la desserte commerciale (en fonction de la superficie); et
- d'imposer une taxe spéciale sur l'ensemble des immeubles imposables du territoire de la Ville pour le remboursement des 15 % restants (en fonction de la valeur).

date de l'adoption : 16 juin 2025 ;

montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt : Règlement décrétant une dépense de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie .

Approuvez-vous le règlement no V737-2025-00 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie » ?

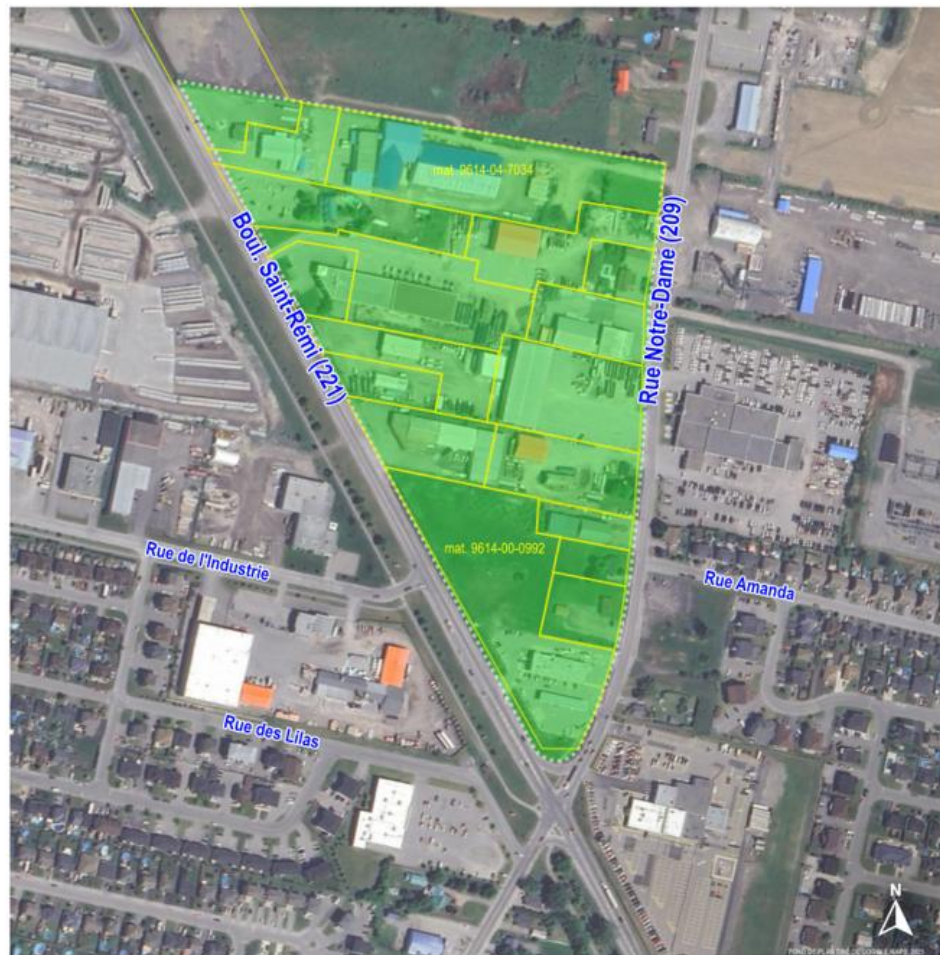
2. la question référendaire est la suivante :


3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

un secteur de la municipalité; ↓

Croquis du périmètre du secteur concerné



	RÈGLEMENT NUMÉRO V737-2025-00 - PLAN DU SECTEUR CONCERNÉ	
	<small>RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 252 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 252 100 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR DE LA DESSERTE DE LA ZONE COMMERCIALE (RUE NOTRE-DAME ET BOULEVARD SAINT-RÉMI) ET DE LA RUE DE L'INDUSTRIE (V737-2025-00)</small>	
	<small>DATE : 12-06-2025</small> <small>DESSINÉ PAR : Service de l'urbanisme Ville de Saint-Rémi</small>	<small>PLAN 1 DE 1</small>
LÉGENDE : Secteur concerné Lots concernés		

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2025	08	24
année	mois	jour

endroit 155, rue de la Mairie,
Saint-Rémi

section de vote (n°) 101 _____

5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit 155, rue de la Mairie,
Saint-Rémi

date 2025-08-24

heure 20 h 15

Signature Me Patrice de Repentigny, greffier et président d'élection

Donné à _____ Saint-Rémi _____, le

2025	08	12
année	mois	jour

Municipalité

Pour plus d'information, composer le

450	454	3993
Ind. rég.	Numéro de téléphone	